

Lotissement communal « Le Cormier 2 »

1. Généralités

Acheter un lot dans un quartier et/ou lotissement communal implique, comme pour les lotissements privés, de respecter les règles préétablies et qui s'imposeront aux acquéreurs de lots et aux futures constructions. Avant tout achat, il convient donc de vérifier l'adhésion à ces règles qui ne pourront pas être contestées par la suite.

Elles sont établies par le règlement et le plan de composition du lotissement pour ce qui concerne la réalisation des futures constructions.

2. Présentation : Le Cormier 2

Le lotissement communal "Le Cormier 2" à Rorthais - Mauléon (tranche 2) est un lotissement à usage d'habitation divisé en 11 lots vendus au prix de 49,50 € TTC le m².

3. Conditions de commercialisation

Toutes les démarches de candidature devront être réalisées auprès de la mairie.

La commercialisation des 11 lots est annoncée à la population communale par une communication globale : site internet, presse, affichage, réseaux sociaux...

L'ensemble des pièces justificatives et les documents de commercialisation seront par ailleurs communiqués à toute personne qui en fait la demande.

4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants, dûment remplis et signés :

- Le présent dossier de candidature complété,
- L'engagement de respect du règlement de lotissement,
- L'ensemble des pièces justificatives demandées dans le dossier.

Tout candidat à l'acquisition d'un terrain devra donc transmettre en mairie le présent dossier de candidature complété et signé. Le document sera **daté dès sa réception en mairie** et un accusé de réception sera remis au candidat **une fois vérification de la complétude du dossier**.

Les dossiers non complets ne seront pas acceptés et ne feront donc pas l'objet d'un accusé de réception. Les candidats seront informés de l'absence de certaines pièces. Le dossier devra alors être complété dans les plus brefs délais.

Les candidatures seront classées par ordre d'arrivée.

Le lot sera, ensuite, réservé à **trois conditions** :

1. Pour réserver le terrain le candidat devra renvoyer le présent **dossier de candidature** complet, complété et signé.
2. Le porteur de projet, dans le cadre de son projet de construction, devra prendre rendez-vous et rencontrer **Madame La Maire déléguée de Rorthais : Guylène BARBOT**.
3. La réservation sera effective lorsque la **promesse d'achat** sera communiquée en mairie.

5. Promesse authentique d'achat et de vente

Toutes démarches relatives à la signature de la promesse authentique d'achat et de vente devront être réalisées auprès de la Mairie. Cette promesse engage le candidat et la commune, qui réservera l'exclusivité de la vente du bien au candidat acheteur.

C'est l'office notarial « SAS Du conseil à l'acte » à Mauléon, notaire de la commune pour cette opération qui rédigera les promesses de vente pour le compte de la commune.

6. Conditions particulières

8.1 Règlement du lotissement

Les candidats devront attester avoir pris connaissance du règlement du lotissement applicable pour tout acquéreur d'un des lots le constituant. Ce règlement définit en particulier les dispositions à respecter pour les constructions (distances des limites séparatives, hauteur...).

Les candidats s'engagent à ne construire qu'un logement par lot, la subdivision des lots étant proscrite.

8.2 Engagements de la commune

Les lots proposés à la vente sont viabilisés, à savoir **pourvus des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, lignes de téléphone et d'alimentation électrique, et distribution d'énergie (gaz)**. Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs. Chaque lot est borné.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE D'ACQUISITION

Lotissement communal « Le Cormier 2 »

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

DATE DE DEPOT DU FORMULAIRE EN MAIRIE →

- Dossier de candidature complet
- Rendez-vous Mme Le Maire déléguée
- Promesse d'achat

Date et cachet du service urbanisme

Attribution de lot	Numéro du lot attribué
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Liste d'attente	

Note :

.....

.....

Situation familiale actuelle

Célibataire/union libre, pacés, mariés, séparés, divorcés, veuf/veuve
(Entourer la mention correspondante)

Identité du ou des candidats à l'accession

Candidat 1 :

Monsieur, Madame (rayer la mention inutile)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

Candidat 2 :

Monsieur, Madame (rayer la mention inutile)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

Pôle promotion et développement du territoire
Mairie de Mauléon – 79 700 Mauléon
Service urbanisme – 05 49 81 17 12
accueil.urbanisme@mauleon.fr
www.mauleon.fr



Lot souhaité (par ordre de priorité)

Lot	Par ordre de priorité
	1
	2
	3

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces fournies seront utilisées pour l’instruction des dossiers par les services mais ne seront pas communiquées à un tiers.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

- Le présent formulaire
- Copie de la pièce d’identité de chaque candidat

ATTESTATION

Je soussigné(e), candidat n° 1 _____

Je soussigné(e), candidat n° 2 _____

Certifie et atteste sur l’honneur que les informations déclarées ci-dessus sont exactes,
Atteste avoir pris connaissance du règlement du quartier des Deux Clochers et en accepte le contenu.

Fait à _____, le _____

Signature(s) :

Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Candidat n° 1

Candidat n°2

Infos pratiques

Le dossier de candidature est à retourner par courrier ou à déposer :

- Mairie de Mauléon
- Pôle promotion et développement du territoire – Service urbanisme
- Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Vendredi et veille de jour férié de 8h30-12h30 et de 13h30 à 16h30
- 05 49 81 17 12
- accueil.urbanisme@mauleon.fr

RGPD

Les informations personnelles présentement recueillies font l'objet d'un traitement ayant pour finalité principale la gestion des réservations des lots pour le lotissement Le Cormier 2 - Rorthais à Mauléon. Elles sont destinées à l'usage exclusif du service urbanisme de la ville de Mauléon. Le responsable du traitement est M. le Maire de Mauléon. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant directement auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : pbrossard@mauleon.fr.

Pôle promotion et développement du territoire
Mairie de Mauléon – 79 700 Mauléon
Service urbanisme – 05 49 81 17 12
accueil.urbanisme@mauleon.fr
www.mauleon.fr

